

RAPPORT N° 03/3-65
au Conseil Municipal

OBJET

MISE EN PLACE DE GRILLES DE PROTECTION
ET REALISATION DE DIVERS TRAVAUX DE FERRONNERIE

APPROBATION DU PROJET

AUTORISATION DE SOLLICITER DES SUBVENTIONS,
DE LANCER UN APPEL D'OFFRES ET DE SIGNER LE(S) MARCHE(S)

Dans le cadre de l'amélioration des conditions de sécurité des écoles et sites sportifs, la Commune envisage de procéder à la mise en place de grilles de protection et divers travaux de ferronnerie.

Ces travaux consisteront notamment en la :

- dépose de l'existant,
- mise en place de ferronnerie,
- peinture.

Compte tenu du nombre de sites et de la masse des travaux à réaliser, la Commune a opté pour l'allotissement géographique suivant :

Lot 1 Elémentaire Bouvet A - Plateau Vert Antoine Séry - Maternelle Tamarins - Elémentaire Damase Legros ;

Lot 2 Elémentaire Bois-de-Nèfles - Primaire Piton Bois-de-Nèfles - Maternelle Aurore - Plateau Vert Bory Saint-Vincent - Maternelle Cocotiers - Maternelle Ilet-à-Quinquina.

Cet allotissement, établi conformément à l'Article 10 du Code des Marchés Publics, présente les intérêts suivants :

- au plan technique : le regroupement par unité fonctionnelle visant à faciliter les interventions des entreprises ;
- au plan économique : l'élargissement du champ de la concurrence en rendant les lots, de par la masse de travaux qu'ils représentent, accessibles aux Petites et Moyennes Entreprises ; chaque lot, en fonction de son importance, pourra être exécuté par des PME.

Le coût global de l'ensemble des lots est estimé à 210 000 euros TTC.

Le financement est de :

- 70 % Région,
- 30 % Commune.

RAPPORT N° 03/3-65

Les crédits nécessaires sont prévus aux Chapitre 23 et Article 2313 du Budget principal 2003.

Je vous demande, en conséquence :

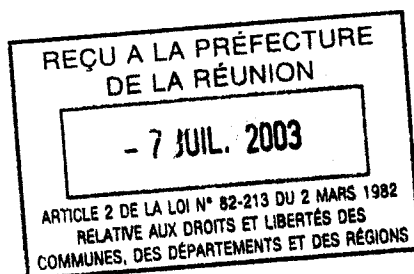
1. d'approuver le projet de mise en place de grilles de protection et de réalisation de divers travaux de ferronnerie ;
2. d'adopter la procédure de passation, le mode de dévolution et les caractéristiques du marché, comme suit :
 - procédure d'appel d'offres ouvert (Articles 10, 33 et 58 à 60 du Code des Marchés Publics) ;
 - marché décomposé en deux lots précités ;
 - enveloppe budgétaire : Budget principal 2003 / crédits inscrits aux Chapitre 23 et Article 2313 ;
3. de m'autoriser à solliciter les subventions ;
4. de m'autoriser à lancer un appel d'offres ouvert et à passer le(s) marché(s) de travaux avec le(s) candidat(s) retenu(s) par la Commission d'Appels d'Offres ou, en cas de résultat infructueux, à traiter par marché(s) négocié(s) ;
5. d'autoriser la signature du (des) marché(s) par mon Délégué ou moi-même.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Pour le Maire absent



Dominique FURNEL
2^{ème} Adjoint



**DELIBERATION N° 03/3-65
du Conseil Municipal
en séance du mercredi 25 juin 2003**

OBJET

**MISE EN PLACE DE GRILLES DE PROTECTION
ET REALISATION DE DIVERS TRAVAUX DE FERRONNERIE**

APPROBATION DU PROJET

**AUTORISATION DE SOLLICITER DES SUBVENTIONS,
DE LANCER UN APPEL D'OFFRES ET DE SIGNER LE(S) MARCHE(S)**

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et aux libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code des Marchés Publics ;

Sur le RAPPORT N° 03/3-65 présenté par le Maire au nom des Commissions 1° Sports, 2° Ecole et Restauration Municipale, et 3° Finances et Administration Générale ;

Sur l'avis favorable desdites Commissions ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE DES VOTANTS**

ARTICLE 1

Approuve le projet de mise en place de grilles de protection et de réalisation de divers travaux de ferronnerie.

ARTICLE 2

Adopte la procédure de passation, le mode de dévolution et les caractéristiques du marché, comme suit :

- procédure d'appel d'offres ouvert (Articles 10, 33 et 58 à 60 du Code des Marchés Publics) ;
- marché décomposé en deux lots :

Lot 1 Elémentaire Bouvet A - Plateau Vert Antoine Séry - Maternelle Tamarins - Elémentaire Damase Legros ;

Lot 2 Elémentaire Bois-de-Nêfles - Primaire Piton Bois-de-Nêfles - Maternelle Aurore - Plateau Vert Bory Saint-Vincent - Maternelle Cocotiers - Maternelle Ilet-à-Quinquina ;

DELIBERATION N° 03/3-65

- enveloppe budgétaire : Budget Principal 2003 – Chapitre 23 / Article 23.13

ARTICLE 3

Autorise le Maire à solliciter les subventions.

ARTICLE 4

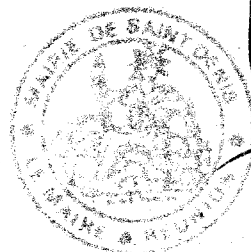
Autorise le Maire à lancer un appel d'offres ouvert et à passer le(s) marché(s) de travaux avec le(s) candidat(s) retenu(s) par la Commission d'Appels d'Offres ou, en cas de résultat infructueux, à traiter par marché(s) négocié(s).

ARTICLE 5

Autorise le Maire ou son Délégué à signer le(s) marché(s).

Pour extrait certifié conforme,
Fait à Saint-Denis, le 02 JUIL. 2003

Pour le Maire absent



Dominique FOURNEL
2^{ème} Adjoint

